

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT

Saumur:	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste:	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne:
A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

INSERTIONS

Annonces, la ligne	30
Réclames, —	30
Faito divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

SAUMUR, 24 AOUT

BULLETIN

Suivant une correspondance de Berlin, on s'attend à ce que de graves résolutions seront prises dans l'entrevue de Friedrichsruhe.

Les Italiens n'aiment pas la France, mais jusqu'ici ils n'ont pu nous faire qu'une guerre de tarifs et cette guerre les ruine. Il leur faudrait donc conclure avec notre pays un nouveau traité de commerce, mais l'alliance allemande exclut tout rapprochement avec nous.

Cette alliance, dit la *Tribuna*, ne vise certainement que le maintien de la paix, mais elle nous contraint à tous ces armements funestes pour nos finances et notre développement économique. Nous avons la paix, mais avec toute la tension nerveuse d'un état de guerre. Cette alliance ne se préoccupe que de maintenir le *statu quo* territorial sans tenir compte des souffrances qu'elle impose aux peuples.

A cette paix ruineuse, les Italiens préféreraient une guerre, dont ils espèrent de grands avantages: la Corse, Nice, Toulon, sont l'objet de leurs ardent convoitises. Leur haine contre nous va chaque jour en augmentant, et ils se demandent si l'entrevue de Friedrichsruhe ne marquera pas la fin de ce *statu quo* énervant et désastreux. Pour se jeter sur la France, il faudrait un prétexte et, jusqu'ici, ce prétexte manque.

L'Empereur d'Allemagne déclarait dernièrement, à Francfort-sur-Oder, qu'il sacrifierait ses douze corps d'armée et les 42 millions d'Allemands avant de renoncer à l'Alsace-Lorraine. Nous le savions depuis longtemps; mais l'armée française ne s'apprête point à franchir les Vosges, et les déclarations ronflantes du jeune Empereur n'ont pas d'effet pratique.

L'Italie a essayé, à plusieurs reprises, de nous amener à lui déclarer la guerre. Elle a

insulté notre consul à Florence, multiplié les incidents à la frontière, et plus récemment elle a imaginé les différents incidents de Massouah et de Zulab. La France a répondu par des notes diplomatiques et s'en est tenue là.

Les Italiens ont parlé d'envahir la Tripolitaine d'où ils menaceraient Tunis et l'Algérie, mais la Tripolitaine appartient au Sultan, et la Turquie, bien qu'affaiblie, n'est pas une quantité négligeable.

Il serait encore plus facile d'envoyer à Massouah une nouvelle armée qui vengerait l'honneur des armes italiennes. Mais c'est là une question d'honneur plutôt que d'intérêt; or, l'Italie ne pratique pas la politique sentimentale. Quel intérêt retirerait-elle d'une expédition nouvelle? Est-il opportun pour elle d'engager des forces considérables sur les rives lointaines de la mer Rouge quand un conflit peut éclater dans les mers européennes? Cette question sera certainement discutée à Friedrichsruhe et, sans avoir la prétention de connaître les résolutions qui seront arrêtées dans cette entrevue, il est permis d'examiner les faits extérieurs et d'en tirer certaines inductions.

Si l'Italie envoie un nouveau corps expéditionnaire sur la terre désolée de Massouah, c'est que la guerre en Europe n'est pas prochaine; si, au contraire, l'Italie dévore en silence son affront, c'est qu'elle se réserve en prévision d'un conflit possible.

M. Crispi a encore un autre ennemi que la France, c'est le Pape. La présence de Léon XIII à Rome obsède ce sectaire; l'épouse de Garibaldi voudrait en finir avec la Papauté, mais la Papauté a la vie dure et, de ce côté, les embarras de M. Crispi sont grands.

Pour relever son prestige amoindri, il fait annoncer par toutes les trompettes officielles que l'empereur Guillaume II fera une visite solennelle au roi d'Italie à Rome même, ce que n'a fait jusqu'ici aucun souverain catholique. Mais Guillaume n'est pas catholique, et nous ignorons encore dans quelles conditions aura lieu l'entrevue.

« La date de ce voyage, dit la *Gazette allemande*, fera époque dans l'histoire contem-

poraine. » C'est possible, mais il est probable que Guillaume II ne se contentera pas de voir Humbert, il verra aussi Léon XIII, et en sortant du Vatican quels seront ses sentiments? Personne ne le sait. L'Allemagne a intérêt à ménager les catholiques si nombreux dans son vaste empire; par conséquent, les ennemis du Pape et M. Crispi le premier pourraient bien éprouver de cruels mécomptes.

H.-A. MARTIN.

INFORMATIONS

Le *Journal des Débats* rappelle aux républicains, radicaux et opportunistes, que c'est eux qui ont fait le général Boulanger, et ajoute que la force de l'homme qui a été élu dimanche dernier dans trois départements vient de l'impopularité où est tombé le gouvernement de la République:

« Tout ce qu'est le général Boulanger, tout ce qu'il pourra devenir encore pour le malheur de ce pays, c'est aux radicaux qu'il le doit. L'Extrême-Gauche le combat aujourd'hui; mais il est son œuvre. Il est arrivé au ministère de la guerre par la volonté de M. Clémenceau, par la faiblesse de M. de Freycinet, aux applaudissements de MM. Floquet, de Lockroy et de leurs amis. Les opportunistes eux-mêmes l'ont appuyé et applaudi quand il s'est fait l'exécuteur des mesures prises contre les princes. Parmi tous ceux qui l'attaquent à l'heure actuelle, il n'en est pas un, sauf quelques républicains modérés comme nous, qui n'ait continué à le grandir. Maintenant encore, ce qui fait sa force, c'est l'impuissance, c'est la désorganisation, c'est la déconsidération où est tombé le gouvernement, livré aux mains d'un parti qui n'a ni la majorité dans la Chambre, ni la majorité dans le pays, et dont le passé politique, les actes, le langage, la clientèle inquiètent et exaspèrent un très grand nombre d'électeurs. »

Voilà de très justes réflexions, auxquelles nous ne pouvons que nous associer, en les recommandant à la *République française*.

La *République française* lance contre le général Boulanger une suprême injure. Elle l'appelle *Coriolan* et elle l'invite à aller siéger « parmi les Volques ».

Coriolan! Le général Boulanger ne se relèvera pas de ce coup. C'est comme la marchande de poissons qu'un certain professeur avait appelée « vieille civilité ».

Quant à se rendre « chez les Volques », M. Boulanger s'en moque: il va en Suède, où il a beaucoup d'amis.

Tous ces démocrates, au fond, ne sont que des pédants, incapables de parler clairement la langue moderne.

M. BOULANGER ET LE PRINCE JÉRÔME

On télégraphie de Genève, 22 août:

« J'apprends de source certaine que M. Thiébaud, venant directement de Paris, a passé la journée d'hier au château de Prangins, chez le prince Napoléon. Il lui a rendu compte de ses dernières opérations boulangistes et il est reparti aussitôt avec des instructions. »

L'ÈRE DES BOMBES

Il paraît que nous entrons décidément dans l'ère de bombes explosives. On n'a pas oublié la bombe qui fut, le jour de l'enterrement du citoyen Eudés, lancée sur la place Voltaire.

Il y avait dans la cérémonie du jour sinon une justification du moins un prétexte. On fait mieux à présent.

Judi matin, vers une heure, une détonation semblable à celle d'un fort coup de fusil s'est fait entendre aux abords du scupirail d'un bureau de placement situé 7, rue Chénier, et tenu par M. Flisseau. Deux pierres servant d'entablement au scupirail ont été lancées avec violence sur le trottoir, devant ladite maison, un morceau de cuivre tout déformé.

Quelques heures plus tard, à huit heures du matin, au moment du passage, place

5 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

UN MARIAGE DIFFICILE

Par Aimé GIRON

CHAPITRE II

L'HÔTEL DE MEMPHIS

(Suite)

Une grosse dame, dans le bureau, tenait, d'une branche à l'autre, toute la largeur d'une vaste table fournie en papier, encrier, timbre, etc. Rien, absolument rien d'égyptien dans sa personne, ni à taille, ni la tournure, ni les traits, ni le costume. Elle avait un nez en bouchon de champagne tamé par le bout et enfoncé dans une boule de sulf couperosé. De chaque côté du visage pendaient des tirebouchons flasques de filasse détreinte et, entre les tirebouchons, perchait sur le bouchon une paire de lunettes rondes en argent. Cette vénérable dame était perdue dans un registre. Elle leva son nez, le déchargea des lunettes et attendit avec dignité ce qu'il plairait à l'étranger de lui demander.

— Hôtel de Memphis, madame?

— Parfaitement, monsieur, tenu par M^{me} Eugénie Rave, avec bains, remises, écuries, l'eau et le gaz à tous les étages, bougies moitié prix et

service gratuit. D'ailleurs, monsieur, voici notre carte.

M^{me} Eugénie Rave prononça cette finale comme elle aurait dit: Voici notre fils!

Et elle tendit à Camille un petit carton.

— Pour moi, madame, répondit-il en le prenant, je n'ai nul besoin de l'hospitalité que vous m'offrez si spontanément; mais je vous adresserai les parents de mes amis.

— Et les vôtres, riposta la dame avec un sourire de lézard.

— J'en ai peut-être eu, madame. Hélas! pour le moment, il ne m'en reste plus. Je désirerais seulement de vous aujourd'hui un petit renseignement. Vous avez, à l'hôtel, un vieux monsieur...

— Qui se nomme?

— Je l'ignore.

— D'où est-il alors?

— Je n'en sais rien.

— Comment est-il alors?

— Je ne l'ai jamais vu. Un vieux monsieur avec une jeune demoiselle.

— Nous en avons tant! L'hôtel de Memphis est un hôtel d'excellente renommée et excessivement recherché. Confortable et modération, telle est notre devise! Je ne pense pas que dans tout Paris il se rencontre...

Camille coupa court au boniment qui allait couler facile et interminable des lèvres de M^{me} Rave.

— C'est aussi mon avis, madame. Mais pour en revenir à mes voyageurs, si je ne puis vous donner le signalement du monsieur, il en est autrement pour la demoiselle.

— Je vous écoute.

— Elle est belle comme le jour, la bouche très gracieuse, les yeux charmants, des cheveux superbes, un nez d'une finesse et un front d'une candeur...

M^{me} Eugénie Rave se mit à rire à lèvres circonflexes. Ses gencives ne montraient plus que deux dents jaunes et déjetées.

— Un signalement pareil, monsieur, est un signalement d'acrostiche et non de passe-port. Comment voulez-vous que, parmi la nombreuse et brillante clientèle de l'hôtel de Memphis, je puisse, ainsi renseignée, reconnaître la personne que vous demandez?

— Madame, répondit avec ironie Camille désemparé, Cadavier avec un seul os menu comme le doigt reconstituait un animal gros comme vous... et moi, s'empressa-t-il d'ajouter.

M^{me} Eugénie Rave se sentit probablement offensée, car elle se rengorgea avec une majesté de diade agacée.

— Monsieur, nous ne devinons pas les égyptes.

— Tant pis, madame! Il est vrai que s'intituler l'hôtel de Memphis c'est promettre le mystérieux silence des sphinx. Cependant, un vieux monsieur

avec une jeune demoiselle qui doit avoir les cheveux bruns; les yeux bleus je le suppose, le nez long et fin... Ces nez-là ne sont pas donnés à tout le monde...

Et Camille dardait insolamment les yeux sur le bouchon nasal de la vieille dame.

— Hôtel de Memphis, en France, monsieur, cela ne signifie pas plus que hôtel de Paris au Caire, où il existe. Il me semble, maintenant, que nous avons eu à peu près les personnes dont vous me parlez.

— Et, ces personnes-là, vous ne les avez donc plus?

M^{me} Eugénie Rave allait répondre quand entra dans le bureau, avec une aisance d'habitude, un long monsieur bottonné de la redingote jusqu'au menton, et tout aussi bottonné des lèvres, car il ne dit mot. Sa tête, enfoncée dans un ample col blanc, avait tout à fait l'air d'une tête de fouine dans un corset de papier. La maîtresse d'hôtel se leva avec une déférence empressée, salua trois fois et apporta son registre au monsieur qui s'assit à une petite table dans un coin du bureau. Il n'avait jeté qu'un rapide coup d'œil sur Camille Regour, puis, feignant de ne pas attention le registre, il y prenait au vol et du bout d'un crayon quelques notes sur son calepin.

M^{me} Eugénie Rave était revenue à son interlocuteur.

Voltaire, du tramway allant du Louvre au cours de Vincennes, une formidable explosion se fit entendre en face le n° 7 de la place. Des agents sortirent aussitôt du poste de la mairie du XI^e arrondissement et ramassèrent sur les rails les restes d'une boîte de fer blanc qui, sans aucun doute, avait contenu des matières explosives.

Dans l'un comme dans l'autre cas, on n'a pu découvrir les auteurs de ces projections. Il faut croire qu'il s'agit d'un nouveau « sport » révolutionnaire.

HUMBLE SUPPLIQUE AUX MONARCHISTES

Quand les républicains se croyaient pour toujours maîtres de la France, ils n'avaient jamais assez d'injures à jeter à la tête des conservateurs. L'adversité les a rendus moins insolents, et voici en quels termes la *Republique française*, journal fondé par Gambetta, les supplie de ne pas donner le coup de grâce à la République :

« Royalistes qui avez dans votre passé tant de pages glorieuses dont tous les Français sont fiers avec vous ; vous légitimistes, qui avez fait si noblement votre devoir sur les champs de bataille de Bapaume et de Saint-Quentin ; vous-mêmes, bonapartistes, dont le chef portait au moins un nom formidable et glorieux... »

Pour que les opportunistes se résignent à parler sur ce ton aux hommes qu'ils traitaient naguère de traitres revenus dans les fourgons de l'étranger et de bandits du 16 Mai, faut-il que la République soit malade !

UNE SINGULIÈRE NOUVELLE

Il arrive d'Asie une singulière nouvelle. Des négociations auraient été entamées entre le Cabinet Salisbury et le Cabinet Tirard pour la vente à l'Angleterre de tous nos établissements de l'Inde. Le *Morning Post* d'Allahabad l'affirme et le *Petit Bengali* de Chandernagpr s'en inquiète. Il y a de quoi.

L'*Intransigeant* ajoute qu'un de ses amis lui écrit, des îles Seychelles, à la date du 31 juillet, que l'on aurait cédé, contre une compensation dans la mer Rouge, Cheik-Saïd à la Grande-Bretagne.

Des explications sont nécessaires.

BISMARCK ET CRISPI

Dans toute l'Europe, c'est la visite de M. Crispi à M. de Bismarck qui occupe en ce moment l'attention publique. Bien entendu on est réduit aux conjectures pour savoir ce qui se passera entre ces deux hommes d'Etat.

A Rome, on s'attend à des résultats prochains et importants. Dans certains groupes il y a bien une certaine préoccupation, mais c'est surtout la satisfaction et même l'enthousiasme qui domine.

La *Justice* dit avoir reçu de Rome, sur l'entrevue du premier ministre italien et du

chancelier allemand, les renseignements suivants. C'est un personnage officiel italien qui parle :

« L'entrevue de Friedrichsruhe a une importance capitale, par cela même qu'elle arrive après la visite de l'empereur Guillaume à Péterhoff. Avant de proposer au Czar une solution de la question bulgare, l'Empereur veut prendre l'avis des deux premiers ministres autrichien et italien, de telle façon que son voyage à Vienne et à Rome aboutisse à une entente certaine.

» L'accord n'est point facile. Du côté de l'Autriche surtout, Guillaume II trouvera d'énormes résistances.

» M. Crispi entretient M. de Bismarck de l'affaire de Massouah, non point en ce qui concerne l'incident avec la France, qui peut être considéré aujourd'hui comme vidé, mais au sujet de l'échec de Saganeiti, qui doit absolument être réparé, tant au point de vue de la consolidation du ministère qu'à celui du prestige de l'armée et du gouvernement italien à l'étranger.

» Nous savons que cette entrevue du chancelier avec le premier ministre italien produira en France la plus mauvaise impression. Vous pouvez être certain que M. Crispi s'est parfaitement rendu compte de la situation. Cela indique donc que le temps des égards envers vous est passé, et que le moment est venu où l'on va chercher à imposer la paix à l'Europe.

Il y a beaux jours que le temps des égards envers nous est passé, mais cela n'empêche pas des journaux français, comme la *Justice*, de dire qu'il y a seulement un malentendu entre les deux nations et que M. Crispi est seul responsable. Il disparaîtrait que la jalousie et la haine des Italiens resteraient les mêmes, jusqu'à ce qu'ils trouvent intérêt à changer de sentiments.

Le *National* publie une dépêche à sensation, qu'il a reçue de Vienne. M. de Bismarck aurait dit à M. Crispi que l'Italie devait ajourner ses projets sur la Tripolitaine, « le roi Humbert pouvant avoir besoin, à brève échéance, de mettre en ligne toutes les forces du royaume ».

En parlant de la France, le chancelier aurait ajouté : « L'heure de la douche est venue pour ce sang trop bouillant. »

D'après une dépêche du *Figaro*, tout le monde parle de guerre à Berlin. On fait croire que des mesures nouvelles et très graves seraient prises, non seulement contre les Alsaciens, mais contre les Français en Allemagne. On a peine à croire de tels bruits.

Les *Nouvelles politiques* de Berlin publient un nouvel article sur le voyage de M. Crispi à Friedrichsruhe. L'organe officieux constate le caractère pacifique de la triple alliance ; mais il estime qu'il ne suffit pas de rester sur la défensive, en présence de provocations dictées par des motifs frivoles. M. Crispi, conclut-il, aurait donc compromis la triple alliance, s'il avait agi moins énergiquement dans sa récente campagne diplo-

matique ; la visite actuelle du ministre italien à M. de Bismarck prouve son intention de persévérer dans la voie qu'il a suivie jusqu'ici.

M. Crispi obéit docilement.

NOUVELLES MILITAIRES

SAINT-CYR A CHALONS

Une lettre de M. Jules Richard, publiée dans le *Figaro*, et datée de Châlons, mardi 24 août, se termine ainsi :

« P.-S. — Cette nuit a été lamentable. A partir de minuit, la pluie a tombé comme un torrent. Sous la tente, les Saint-Cyriens ont tout reçu. Déjà une autre pluie torrentielle avait envoyé à cette médiocre infirmerie — que j'ai signalée — une vingtaine d'élèves. Combien y en a-t-il ce matin ?

» Devant l'ennemi, qu'on n'épargne — dans l'intérêt de la victoire — aucune fatigue au soldat, il n'y a rien à dire. Mais en temps de paix, faire coucher sous la tente d'aussi jeunes gens, cela prouve fort peu de sollicitude de la part de l'autorité dirigeante. Le camp de Châlons, on le savait, est un tourbillon de poussière, après deux jours de sécheresse ; mais après une nuit de pluie, c'est un océan de boue.

» D'ailleurs, on n'a jamais entraîné les gens, que je sache, en les envoyant à l'hôpital. »

Le système de communication directe des officiers avec le ministre, inauguré par le général Boulanger, a pris fin. M. de Freycinet vient d'adresser aux généraux sous ses ordres une lettre circulaire prescrivant que, dans l'intérêt de la discipline, aucune demande — même relative à des questions d'ordre personnel et intime — ne devra plus être adressée au ministre en dehors de la voie hiérarchique par des militaires en activité de service.

Comme correctif, les autorités intermédiaires ne pourront, dans aucun cas, recevoir les demandes ou réclamations qui leur parviendront à l'adresse du ministre.

Après y avoir ajouté leur avis motivé s'il y a lieu, ces requêtes devront toujours être adressées au ministre qui statuera.

Les galons de fonction en métal or ou argent que les musiciens portaient au collet sont supprimés.

Ces galons seront remplacés par une lyre apposée sur chaque manche des effets d'habillement actuellement pourvus de galons de fonction en métal.

La lyre sera de drap écarlate de sous-officier et bordée extérieurement d'un cordonnet or ou argent, selon la couleur du bouton.

Cet attribut sera cousu sur un écusson de nuance du fond et sur chacune des manches, à égale distance du coude et de l'emmanchure.

Il a été question de rétablir la tente-abri dans la liste des effets d'équipement à em-

porter en campagne par le fantassin. Beaucoup d'officiers d'infanterie font une vive opposition à ce retour en arrière qu'ils considèrent comme fâcheux, tant au point de vue de la charge du soldat que des modifications tactiques dont il pourra être la conséquence.

Le projet a évidemment eu pour point de départ l'essai que vont faire les troupes allemandes, pendant les manœuvres, de tentes destinées à l'établissement de bivouacs. D'après la description que nous avons sous les yeux, ces tentes « sont confectionnées sur un modèle français et composées de quatre pièces de toile imperméable. On les fixe à l'aide de huit piquets. Chaque soldat est porteur d'une pièce de toile imperméable et de deux piquets. Une tente sert d'abri à quatre hommes.

Tout ce que font les Allemands n'est certes pas bon à leur emprunter. Nous aurons néanmoins à suivre avec soin une expérience qui semble nous préparer une nouvelle évolution tactique.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST

VILLE DE SAUMUR

AVIS. — Le maire de la ville de Saumur informe ses concitoyens qu'un service téléphonique urbain peut être établi à Saumur conformément à la circulaire de M. Coulon, directeur général des Postes et Télégraphes, en date du 12 août 1888. Cette création est subordonnée au nombre des abonnements qui seraient souscrits à Saumur. En conséquence, le maire invite les personnes désireuses d'établir chez elles le téléphone à s'inscrire à la Mairie où les renseignements relatifs à l'abonnement leur seront donnés.

Saumur, 23 août 1888.

Le Maire, J. COMBIER.

Conseil général de Maine-et-Loire

M. le comte de Maillé, président, lit un vœu des populations riveraines de la Loire, présenté par M. de Soland et signé par plusieurs conseillers généraux, demandant qu'un impôt de 40 fr. soit mis sur les charvres et les lins étrangers. Renvoyé à la troisième commission.

Le Conseil maintient, pour 1889, les prix fixés pour la taxe mobilière. Ces prix sont, pour la commune d'Angers, la journée 0 fr. 80 et pour la cote personnelle 2 fr. 40 ; pour la commune de Saumur, la journée 0 fr. 70 et la cote personnelle 2 fr. 40 ; pour les autres communes du département 0 fr. 50 et la cote personnelle 1 fr. 50.

Le gouvernement veut forcer la commune du Marillais à construire un groupe scolaire, où il existe déjà deux écoles : l'une pour les garçons et l'autre pour les filles. Tous les enfants fréquentent les classes. Une nouvelle école est donc inutile. Sa construction exigerait des dépenses d'environ 30,000 fr. Aussi le Conseil municipal se refuse-t-il à faire subir aux contribuables de nouvelles charges. Malgré cela, le préfet a désigné d'office un emplacement pour la construction de la nouvelle école. Le Conseil général est appelé à donner son avis sur cette affaire. Dans un rapport très ferme, M. de la Bourdonnaye critique cette fameuse loi scolaire qui contraint les communes à des dépenses considérables et inutiles, puisque souvent les écoles élevées à grands frais restent à peu près vides.

A l'unanimité le Conseil donne un avis défavorable à la construction de l'école. M. le préfet se contente de dire à mi-voix qu'il fait ses réserves.

M. le préfet veut également imposer d'office une dépense de 14,930 fr. à la commune de la Ferrière pour la construction d'une école. Là encore le Conseil municipal s'y oppose en faisant valoir la mauvaise situation financière. Pour les mêmes motifs le Conseil général donne un avis défavorable.

M. de la Bourdonnaye signale le nombre croissant des mendiants dans les campagnes. Il fait connaître que, dans une seule ferme de l'arrondissement de Segré, il passe jusqu'à 150 mendiants par jour. Les indigents sont nombreux, il est à craindre que les vagabonds n'en soient les auteurs.

M. le préfet dit qu'il a ouvert une enquête

— Vous n'avez donc plus cette jeune personne chez vous ?

— Non, et j'en suis désolée.

— Et moi aussi, madame, je vous assure. Dans ce monde extraordinairement faux et poli, on est toujours désolé... J'ai une théorie là-dessus... Il me faut cependant trouver cette voyageuse à tout prix. Vive ou morte !

Le monsieur du registre tourna la tête, toisa Camille d'un regard louche et se repencha dans ses feuillettes.

— Ce n'est pas moi qui vous la procurerai, répondit l'hôtielière de Memphis avec aigreur ; et pour qui me prenez-vous ? Je serais même fort en peine de vous la montrer. Ils sont partis.

— Partis !... Depuis longtemps ?

— Depuis deux jours.

— Pour où, s'il vous plaît ?

— Voilà qui commence à ne pas me plaire du tout, monsieur. Je crois que vous me faites subir là un interrogatoire. Vos questions sont indiscrettes, criminelles peut-être.

Le monsieur au registre dressa l'oreille sur ce mot échappé à l'impétuosité de Mme Rave qui continua :

— Nous sommes un honnête hôtel et pas le moins du monde disposé à jouer des rôles qui répugneraient à notre bon renom et à notre conscience.

Le monsieur se retourna une seconde fois et loucha encore plus.

— Oh ! madame, qui songe à attenter à votre bon renom et à donner des nausées à votre conscience ? C'est que j'ai absolument besoin de retrouver cette jeune personne ! Absolument, entendez-vous ?

— Mais, monsieur, allez la retrouver où vous voudrez ! Je ne vous en empêche ni ne m'y oppose, ni ne vous retiens.

— Où la rejoindre ? Je ne vous demande pas autre chose, voilà bientôt un quart d'heure.

— Je n'ai aucun motif de vous en faire mystère. Tout se passe au grand jour ici.

Et la maîtresse de l'hôtel de Memphis haussait la voix sur un diapason contrarié et appuyait intentionnellement sur le dernier membre de sa phrase.

— Ils sont partis pour Dijon, hôtel de la Cloche, hôtel que je leur ai, moi-même, indiqué et particulièrement recommandé.

— C'est bien, madame, et merci. Je ne désirais pas en savoir davantage. Cette femme, il me la faut, tout entière ou en cent et un morceaux !

Et Camille Regour sortit sans saluer, avec une fiévreuse brusquerie et un geste d'exaltation marquée.

Le monsieur au registre se leva vivement de sa chaise.

— Madame Rave, quel est ce monsieur ?

— Je ne le connais pas.

— Réellement ?

— Je vous le jure. Il est des gens qui vous compromettraient sans crier gare. C'est un fou !

— Non, madame. C'est un assassin, gronda sourdement le monsieur dans les profondeurs de son col. On coupe, depuis quelque temps, beaucoup de femmes en morceaux !!!

Et il se précipita dans l'allée de l'hôtel.

Camille Regour criait en ce moment à son cocher, penché vers la portière :

— Rue de Rivoli, 45.

Le cocher redressé sur son siège allait toucher et rouler. Le monsieur au registre immédiatement alla à lui, cligna de l'œil et tirant à demi, entre son paletot et son gilet, une carte bleue, lui demanda tout haut :

— La rue de Boffaut, s'il vous plaît ?

Et murmura tout bas :

— Allez au pas !

— Tout droit devant vous, bourgeois, répondit malignement le cocher, traversez le boulevard et, en face, la huitième rue à votre droite.

(A suivre.)

sur cette question. Il en résulte que les vagabonds considèrent l'Anjou comme une terre promise, où ils réussissent beaucoup mieux à obtenir par les menaces des subsides considérables que dans les départements voisins.

M. de la Bourdonnaye ajoute que les mendicants se présentent dans les fermes avec ces paroles audacieuses : « Je viens toucher mon secours de route. »

M. de Blois dit que la gendarmerie fait tous ses efforts, mais n'est pas soutenue par les parquets. Il connaît un maire qui a été grossièrement insulté par un vagabond. Ce dernier a été conduit à Baugé et le tribunal l'a condamné à une peine insignifiante.

M. de Cumont constate qu'il est souvent difficile de sévir. Un grand nombre de vagabonds sont des ouvriers sans travail qui présentent des livrets en règle. Que faire quand ces malheureux sont polis ? M. de Cumont ne peut que déplorer l'augmentation croissante de la misère publique.

M. le général d'Andigné dit que l'on doit être indulgent, mais, à l'heure actuelle, les vagabonds sont trop nombreux, trop insolents et trop dangereux. Dans l'espace de six jours, il y a eu cinq incendies nocturnes dans les environs de Segré. Il demande donc que la loi sur le vagabondage soit sévèrement appliquée.

M. le préfet promet de faire son possible pour donner satisfaction.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages d'excursion avec itinéraire établi au gré des Voyageurs

La compagnie du chemin de fer d'Orléans, d'accord avec celle de l'Ouest et l'administration des chemins de fer de l'Etat, délivrera, jusqu'au 31 octobre prochain, des billets d'excursion de toutes classes soit individuels, soit collectifs, avec itinéraire établi au gré des voyageurs et pouvant emprunter les lignes des trois réseaux.

Les itinéraires peuvent ne comprendre que des lignes d'un ou de deux desdits réseaux. Ils peuvent former ou non circuits.

Les billets individuels comportent une réduction variant de 20 à 60 0/0 suivant la longueur des parcours ; les billets collectifs comportent, pour chaque voyageur s'adjoignant au premier, des réductions de 5 à 25 0/0 sur le prix établi pour le premier voyageur.

La durée de validité desdits billets est de 30 jours pour les parcours inférieurs à 4,500 kilomètres, de 45 jours pour les parcours de 4,500 à 3,000 kilomètres et de 60 jours pour les parcours supérieurs à 3,000 kilomètres. Cette durée peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément égal à 40 0/0 du prix primitif du billet.

La chasse. — L'arrêté préfectoral vient d'être publié.

La chasse sera ouverte, dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, le dimanche 2 septembre prochain.

Les seuls genres de chasse autorisés sont la chasse à tir et à courre. Tous autres moyens de chasse, à l'exception du furet et des bourses à lapin, sont formellement prohibés. Toute chasse de nuit est et demeure interdite.

NOUIL-SOUS-PASSAVANT. — Le 19 août dernier, le sieur Chalou, charbonnier à Bouillé-Lorez, revenait en voiture de Trémont avec trois de ses amis. On avait fait de copieuses libations et Chalou avait laissé son bon sens au fond de son verre. En passant près de la ferme de la Vieille-Airé, commune de Nouil, où habite sa sœur, Chalou sauta à bas du tilbury, entraîné à cet instant à toute vitesse. Sa tête porta sur le pavé ; on le transporta sans connaissance au domicile de sa sœur, où il ne tarda pas à expirer.

ENREGISTREMENT. — M. Lallemand est nommé receveur de l'enregistrement à Vihiers, en remplacement de M. Guilhermet, appelé au bureau d'Agde (Hérault).

MANŒUVRES DE BRIGADE. — Lundi prochain 27 août, les 32^e et 66^e de ligne partiront de Tours pour faire des manœuvres de brigade qui dureront quatorze jours. Ces manœuvres seront terminées par une revue qui sera passée aux environs de Loudun.

ANGERS. — Le dépôt du 1^{er} régiment de cuirassiers, composé d'environ cinquante hommes, est arrivé mercredi matin à Angers.

Il avait fait le voyage de Lunéville à Angers en chemin de fer.

Mardi matin, était parti, par le même mode de transport, le dépôt du 42^e cuirassiers.

Quant aux autres escadrons composant le 1^{er} cuirassiers, ils n'arriveront à Angers que dans le courant du mois prochain.

Inspection générale. — Hier matin, M. le général Fabre a commencé l'inspection générale du 43^e de ligne. A 6 heures, le régiment, en tenue de campagne, se rendait au Champ-de-Mars.

Le général, accompagné de M. le capitaine Gillet, un des officiers de l'état-major divisionnaire, après avoir passé rapidement devant le front des troupes et mis pied à terre, a examiné homme par homme tout le régiment.

Les nouvelles qui nous parviennent de Nantes nous font connaître que le Conseil général de la Loire-Inférieure, appréciant à sa juste valeur l'Annuaire de la Loire-Inférieure, publié depuis trois ans par M. Poiteau, va, sur la proposition de M. Decroix, sénateur et vice-président du Conseil général, voter en faveur de l'annuaire une subvention plus élevée qu'en 1886 pour en permettre la continuation.

Contrairement aux prévisions, le Conseil général de Maine-et-Loire, à une forte majorité, a refusé toute allocation à l'annuaire de Maine-et-Loire, publié par M. Poiteau.

MORTE DANS UN TRAIN

M^{me} veuve Roger, de Montlouis, accompagnée de sa petite fille, prenait hier matin, à 11 heures 44, le train pour Tours.

En face de la Ville-aux-Dames, cette femme est morte subitement, après avoir embrassé son enfant.

MM. Lucas et Gaucher, de Montlouis, qui se trouvaient dans le même train, après avoir constaté l'identité de la victime, ont télégraphié à Montlouis pour avertir la famille.

On lit dans la Patrie :

« Voici un nouveau procès qui surgit à l'horizon judiciaire contre le gendre de M. Grévy. Le directeur d'une importante usine de Saint-Denis, M. Leguiller, réclame à M. Wilson une somme de 10,000 francs qu'il lui aurait versée, il y a quatre ans, sur la promesse de recevoir la croix de chevalier de la Légion d'honneur.

La décoration promise n'est jamais venue, mais les 10,000 francs ont été encaissés. Si M. Wilson ne transige pas, voilà un bien joli scandale qui se prépare à l'actif de M. Gendre. »

LE COMTE DE DILLON

Le Journal d'Indre-et-Loire a reçu d'un de ses abonnés une curieuse question à laquelle notre confrère déclare ne pouvoir répondre, mais espérant que quelques-uns de ses lecteurs pourront y suppléer, il la soumet à leur enquête.

« Notre abonné, dit le Journal d'Indre-et-Loire, voudrait savoir si le comte de Dillon, l'ami du général Boulanger, est le fils d'un vieux comte de Dillon, plus modeste que l'amphytrion du nouveau prétendant, qui a été simple facteur à Château-la-Vallière, vers 1836.

» Nous offrons l'hospitalité aux réponses qu'on voudra bien nous envoyer. »

VENDÔME. — Les feuilles républicaines font grand bruit du « scandale de Vendôme. »

Voici ce dont il s'agit. La distribution des prix aux élèves des écoles communales de Vendôme venait d'avoir lieu dans le manège de la caserne du 7^e régiment de chasseurs, sous la présidence de M. Jullien, député radical de Loir-et-Cher.

Quelques sous-officiers et brigadiers et un soldat pénétrèrent dans le manège et se mirent à lancer des pierres en prenant le buste de la République pour cible.

Il advint même que, se souvenant de certains pages des Misérables, un des manifestants inscrivit le mot de Cambonne sur les joues empiâtrées de Marianne.

Le colonel a puni de la prison cette manifestation naturaliste. Mais cela ne suffit point, paraît-il, et les feuilles républicaines demandent un « châtement exemplaire. »

Par contre, elles louent le discours de M. Jullien qui avait injurié les conservateurs et forcé, par l'inconvenance de son langage, plusieurs officiers à quitter l'estrade. Ce sont ces feuilles qui nous donnent ces détails.

ENCORE UN EXEMPLE DE LA JUSTICE RÉPUBLICAINE

Il y a quelques semaines, le tribunal correctionnel d'Angers condamnait, à un mois de prison et à 200 fr. d'amende, un jeune étourdi qui avait abattu un drapeau le 14 juillet.

Dernièrement, une bande d'hommes et de femmes, venus de Sablé, ont causé un scandale considérable dans la commune de Saulges (Mayenne). Ils ont pénétré dans l'église, joué de l'orgue, jeté des débris de comestible dans la chaire, sont entrés dans le confessionnal, l'ont fermé à clef et ont enlevé celle-ci ; ils ont étendu des guenilles sur la sainte table, etc. ; puis ils se sont promenés dans le bourg en parodiant des cantiques et portant une bannière sur laquelle ils avaient mis une inscription grossière pour ridiculiser le patron de la paroisse. Enfin, ils se sont rendus à une chapelle où ils ont recommencé leurs outrages au culte catholique.

Pour ces faits, les coupables ont simplement été cités à comparaître devant le juge de paix qui a infligé, à 7 d'entre eux, une amende variant de 4 à 2 fr. l

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE !

M. A. MERLET

Pédicure Spécialiste de Paris

Qui, à l'aide d'un Elixir de son invention, guérit radicalement les CORS AUX PIEDS, ŒILS DE PERDRIX, OIGNONS, DURILLONS et ONGLES INCARNÉS, sans occasionner la moindre douleur, est visible à Saumur, Hôtel de la Paix, de 8 heures du matin à 6 heures du soir, jusqu'au 25 août courant, dernier délai.

Prix modéré.

N.-B. — M. MERLET SE REND A DOMICILE SUR DEMANDE.

AVIS AUX HÔTELIERS ET AUX AUBERGISTES

L'article 475 du Code pénal impose, sous peine d'amende, aux aubergistes, hôteliers et logeurs l'obligation de porter, sur un registre spécial, les nom, prénoms et domicile de tous les voyageurs qui auraient passé une nuit dans leur maison.

Or, voici l'application assez originale qui vient d'être faite de ce texte par le tribunal de simple police, puis par le tribunal correctionnel de Rouen :

« Un sieur P..., qui tient à Rouen un hôtel important, avait reçu un beau soir, vers 7 heures, une Société orphéonique, l'Orphéon de Thommery, composé de trente-six personnes, qui venaient dîner et passer la nuit. Il se contenta de porter sur son registre cette mention : l'orphéon de Thommery, trente-six voyageurs.

» P..., dont la bonne foi n'est pas douteuse, a été poursuivi devant le tribunal de simple police comme coupable, non pas seulement d'une contravention à l'article 475, mais de 36 contraventions, parce qu'il avait en réalité reçu trente-six voyageurs sans les inscrire. Et, en effet, il a été condamné à trente-six amendes de 6 fr. chacune.

» P... à interjeté appel de ce jugement. Devant le tribunal correctionnel, on a plaidé pour lui qu'en réalité il n'avait commis qu'une seule négligence indivisible ; qu'il avait considéré l'Orphéon comme une seule personnalité, que pour ce fait unique il ne pouvait être condamné qu'à une seule amende.

» Il demandait subsidiairement que le tribunal réduisit chacune des amendes proposées par le premier juge.

» Le tribunal a pensé que P... était bien coupable d'autant de contraventions que l'Orphéon comprenait de personnes et il a maintenu les 36 amendes ; mais il a réduit chacune d'elles à 2 fr. au lieu de 6 fr. »

Nous signalons cette jurisprudence brid'oisonienne à nos abonnés logeurs qui pourraient avoir des hôtes en société.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 23 août.

Le marché financier se ressent de l'absence des habitués de la Bourse qui tous ont pris leurs vacances. Peu de transactions à terme, il ne se produit que quelques achats au comptant. Malgré ce calme, les rentes conservent leurs cours. Le 3 0/0 s'est négocié à 83.50 et le 4 1/2 0/0 a clôturé à 105.30.

Le Crédit Foncier cote 1.342. Les obligations foncières et communales sont l'objet de négociations suivies et ne cessent pas d'accuser une tendance marquée à la hausse. Les capitaux qui les recherchent savent bien que ces valeurs sont toujours garanties de la manière la plus absolue grâce à la destination que reçoivent les fonds des porteurs.

La Société Générale garde les avances acquises et cote 470.

La Société des Dépôts et Comptes courants se tient avec fermété à 602.

La Banque d'Escompte est demandée à 500.

C'est la Banque d'Escompte, la Société Générale, le Crédit Industriel et la maison Ephrussi qui feront la Conversion portugaise. On sait que cette opération donnera lieu à une émission le 11 septembre.

On est à 382.50 sur l'obligation des Immeubles de France. L'obligation absolument similaire de la Banque hypothécaire touchant le cours de 500, un arbitrage entre ces deux valeurs donnerait un bénéfice immédiat et très considérable.

Le Panama s'inscrit en clôture à 262.

Les obligations libérées de Porto-Rico se traitent à 293.75.

Les actions de nos grandes compagnies de chemins de fer sont toujours bien tenues. Les obligations, qui ont un bon courant d'affaires, conservent leurs meilleurs cours.

Dernières Nouvelles

M. de Freycinet, ministre de la guerre, est parti hier soir pour le camp de Châlons. Le ministre était accompagné de deux officiers d'ordonnance.

Il se rendait au camp de Châlons pour assister aux manœuvres d'artillerie et aux exercices à feu des Saint-Cyriens.

Le ministre rentrera à Paris samedi soir.

Par 16 voix contre 10 abstentions, le Conseil général du Cher a adopté un vœu favorable au rétablissement du scrutin d'arrondissement.

Il a également adopté, par 12 voix contre 9, un vœu tendant à la suppression des congrégations religieuses.

Le ministre de la marine, accompagné de M^{me} Krantz et d'un aide de camp, est arrivé à Toulon.

Le vice-amiral Bergasse Dupetit-Thouars, préfet maritime, les contre-amiraux Augéy-Duffresse et Rallier, major de la flotte, et de nombreux officiers de marine, le sous-préfet et le maire attendaient le ministre à la gare.

BOURSE DE PARIS

DU 23 AOUT 1888.

Rente 3 0/0	83 50
Rente 3 0/0 amortissable	86 05
Rente 4 1/2 (nouveau)	105 15
Obligations du Trésor	507 »

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEU, Successeur.

Pâtés de foies gras (Marque Gratz, de Strasbourg), depuis 4 fr. 90.

Mortadelle de Bologne à 4 fr. 40.

Pâtés truffés de gibiers (Marque Diana).

TOUTE BOÎTE FACILE À OUVRIR.

LE VIN AROUD AU QUINA, AU FER & À LA VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Apauprissage ou l'Altération du SANG, il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^o, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^o.

Librairie ABEL PILON, rue de Valenciennes, 33, PARIS

A. LE VASSEUR & C^o, Éditeurs

LIVRAISON IMMÉDIATE

de tous les Ouvrages de la Librairie française ;

de toutes les Partitions et Publications musicales ;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Illustrées, Couvres-Boîtes, Gravures en Couleurs, etc.

AU MÊME PRIX QU'CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DU

FRANCS D'ACCOMPLISSANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de liquidation, En vertu d'un jugement du Tribunal de commerce de Saumur du 6 août 1888.

Le DIMANCHE 26 août 1888, à 1 heure du soir, et jours suivants, s'il y a lieu, au Chapeau, commune de Saint-Lambert-des-Lavées, dans une maison occupée par M. MARSEILLE, négociant.

Il sera vendu :

35 hectolitres de vin rouge en fûts, 12 hectolitres d'eau-de-vie, vin blanc et rouge en bouteilles, absinthe, vermouth, cognac, malaga, madère, 70 bouteilles de différentes liqueurs; Un très beau cheval bai-rose âgé de 5 ans, une jument âgée de 9 ans, bonne charrette anglaise, autre charrette suspendue, barrais, fûtaillies, chantiers, bouteilles vides et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

Etude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1889,

DEUX MAISONS DE COMMERCE

L'une, rue d'Orléans, 41; l'autre, rue de la Tonnelles, 20.

S'adresser au propriétaire, M. REYNEAU, rue d'Orléans, 41, et à M^e BRAC, notaire.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A Vendre ou à Louer

MAISON

Située à Saumur, rue des Pâiens, n° 26.

S'adresser à M^e GAUTIER, notaire.

A LOUER PRÉSENTEMENT

GRAND GRENIER Carrelé

S'adresser à M. MATIGNON, rue de la Grise.

AVIS

M. TARODE, venant d'être nommé agent général pour Saumur de la Compagnie

L'ABEILLE, Vie et Accidents a établi ses bureaux, 3, rue de la Grise, Saumur.

TRÈS VASTE MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT

7, Place Dupetit-Thouars, à Saumur.

Convientrait pour un hôtel ou maison de commerce de gros.

S'adresser à MM. NEVEU et HATTAT, placé du Roi-René.

AVIS M. NEVEU Raphaël, courtier en vins à Saint-Hilaire-Saint-Florent, fait savoir à Messieurs les Propriétaires qu'il a à vendre plusieurs milliers de fûtaillies fraîches vides à des prix avantageux.

ON DEMANDE femme de chambre, de 30 à 35 ans, sachant coudre et repasser. — Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GAGNAGE, notaire à Saumur.

A VENDRE

à l'amiable,

UNE

MAISON

Sise à Saumur, rue Beaupaire, n° 32,

Comprenant au rez-de-chaussée plusieurs chambres, au premier étage deux chambres, au deuxième étage une chambre et un cabinet, grenier sur le tout;

Cave, cour, latrines et pompe commune.

Cet immeuble dépend de la succession de M^{me} veuve DELHUMEAU.

S'adresser à M^e GAGNAGE, notaire à Saumur, rue Beaupaire.

A VENDRE

CHIEN COUCHANT, bien dressé,

S'adresser à M. DALIBON-FALLOUX, à Montfort.

Saumur, Imp. de P. GODÉT.

QUINCAILLERIE GÉNÉRALE G. RENOU

CHANGEMENT DE DOMICILE

Les Magasins anciennement 21, rue du Puits-Neuf, sont transférés 28, Place de la Bilange, En face le Théâtre.

VENTE ET LOCATION DE PIANOS

HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris). Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Couronnes Funéraires en tous Genres

SPÉCIALITÉ DE BIJOUTERIE POUR DEUIL

ANCIENNE MAISON COPIT

COCHET-CHAILLOUX

Successeur

20, rue du Portail-Louis, — SAUMUR

Fleurs Artificielles et Plantes d'Appartement Statuettes, Christs, Bénitiers, Scapulaires, Imagerie, Chapelets, Croix et Médailles, Yeux en émail, Maroquinerie, etc.

ASSORTIMENT DE PERLES EN TOUS GENRES

Articles spéciaux pour MM. les Ecclésiastiques.

CACAO VAN HOUTEN

remplaçant avantageusement

TOUS LES CHOCOLATS

Se vend partout aux prix de fr. 5, — fr. 2.60. et fr. 1.40

Méitez-vous des boîtes vendues à des prix plus bas, dont ni l'origine authentique ni le poids peuvent être garantis.

Une fois essayé, le CACAO VAN HOUTEN sera pris toujours.

Se trouve dans toutes les bonnes épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. P. ANDRIEUX, 28 et 30, rue Saint-Jean; E. D'HUY, 27, rue de la Tonnelles; IMBERT et FILS, 33, rue d'Orléans, 38, rue Dacier.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M^{me} ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'elle reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Rue Nationale, 15. Prix très avantageux.

On demande un APPRENTI CHAR- RON. S'adresser au bureau du journal.

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Seul journal s'occupant exclusivement des officiers de réserve et de l'armée territoriale, ce qui lui permet de traiter avec tous les développements nécessaires les questions intéressantes particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois. 7 fr.

Un an. 12 fr.

On s'abonne aussi, sans frais, au bureau de l'Echo Saumurois.

PUR Soluble

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

LIGNE D'ORLÉANS

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 25	12 50	7 55	11 25
Chartres	6 4		9 38	2 53	9 44	1 33
Chât.-d-Loir.	10 24		12 10	1 52	6 34	12 28
Noyani-Méon.	11 29		12 54	3 9	7 36	1 13
Linières-Bou.	11 39			3 21	7 47	6 2
Vernantes	11 53			3 36	7 59	6 13
Blou	12 5			3 48	8 11	6 23
Vivv	12 15			3 59	8 20	6 31
SAUMUR (Orl.) (arr.)			1 29	4 10	8 30	1 48
(Orl.) (départ.)			1 36	4 16	8 34	1 54
Nantilly (arr.)				4 24	8 41	7
SAUMUR (Etat) (arr.)				4 36	8 51	7 11
(Etat) (départ.)			8 31	10 37		6 50
Nantilly (départ.)			8 37	10 44		7 3
Chacé-Varr.			8 48	10 52		7 9
Brézé-s.-Cyr.			9 2	11 4		7 17
Montreuil			9 19	11 24		7 29
Thouars				11 57		2 44
Niort				3 58		2 47
Saintes				6 28		6 14
Bordeaux				9 59		9 02

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Mixte		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 15	8 30		
Saintes			7 15	8 48		11 39		6 26
Niort			9 32	10 20		2 5	5 30	8 10
Thouars			12 14	12 32	1 30	4 15	8 21	9 59
Montreuil			9 35	6 38	12 59	2 03	4 55	9 06
Brézé-s.-Cyr.				9 53	7 18		2 38	5 18
Chacé-Varr.			10 07	7 27		2 46	5 22	9 49
Nantilly (arr.)			10 13	7 34		2 51	5 21	9 55
SAUMUR (Etat) (arr.)			10 22	7 45		3 02	5 42	10 03
(Etat) (départ.)				7 25	11 25		2 41	5 20
Nantilly (départ.)				7 38	11 36		2 53	5 33
SAUMUR (Orl.) (arr.)				7 47	11 44	1 39	3 01	5 41
(Orl.) (départ.)				7 57	11 54	1 37	3 05	5 45
Vivv				8 10	12 09		3 17	5 57
Blou				8 19	12 18		3 26	6 06
Vernantes				8 32	12 33		3 39	6 19
Linières-Bou.				8 45	12 46		3 51	6 30
Noyani-Méon.				8 59		2 12	4 04	6 42
Chât.-d-Loir.				10 7	2 15	2 53	5 09	7 48
Chartres				2 50		5 51	9 37	12 4
Paris				5 25		8	11 50	9 27

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct.		Omn.		Expr.		Omn.		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Nantes	11 55				6 10	8 40	12 07	3 10	7 35	
Angers			2 19	6 30	8 44	11 19	2 57	5 33	9 53	
La Ménitrie			2 52	7 10	9 09	11 38	3 49	6 16	10 01	
Les Rosiers				7 19	9 17	12 07	3 52	6 25		
St-Clément				7 26		12 14	3 59	6 32		
St-Martin				7 33		12 21	4 07	6 39		
Saumur (a)			3 22	7 46	9 33	12 34	4 20	6 53	10 30	
(a) (départ.)				3 27	7 52	9 37	12 38	4 31	7 1	10 30
Varennes					8 05	9 48	12 51	4 45	7 19	
Port-Boulet				3 52	8 20	9 57	1 03	5 01	7 29	10 50
Langeais				4 26	8 59	10 19	1 40	5 46	8 08	11 10
Tours				5 05	9 42	11 05	2 33	6 35	8 51	11 48
Paris				10 39		3 06	8	2 35	4 01	5 07

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	9 37	4 31			
Port-Boulet	8 40	12 12	6 49			
Chinon	9 04	12 50	7 14			

POITIERS MONTREUIL DOUÉ ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers	6 5	6 45	12 50			6 15
Moncontour	7 41	13 49	2 27			8 22
Loudun	8 42	1 46	3 4			9 24
Montreuil (a)	9 21	3 24	4 38			10 9
(a) (départ.)			9 29	4 29	5	9 30
le Vaudelnay	9 40	1 43	5 16	9 41		
Baugé	9 50	3 30	5 19	9 52		
Doué	9 57	6 16	5 26	10 1		
Martigné	10 17	7 5	5 46	10 21		
Angers	11 45	9 50	7 16			

ANGERS DOUÉ MONTREUIL POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40				7 30	11 48	5 57	
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42			
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12			
Baugé	6 30	9 07	12 16	1 44	8 21			
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 51	8 31			
Montreuil (a)	6 46	9 26	12 48	2 01	8 41			
(a) (départ.)			7 36	1 26	2 15	9 14		
Loudun	8 24		4 14	3	10 13			
Moncontour	8 55		6 8	3 39	10 48			
Poitiers	10 33</							